

PROGRAMME ASIE

LES ENJEUX DU PROCESSUS D'INDÉPENDANCE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

PAR Bastien VANDENDYCK

ETUDIANT A IRIS SUP'

JANVIER 2017

ASIA FOCUS #15

Combat immoral d'un Occident tout puissant ayant sombré dans une hubris meurtrière, la colonisation est un triste exemple des violents affrontements dont l'Histoire fut le théâtre. A l'annexion et la spoliation des terres, il faut souvent ajouter l'annihilation des valeurs qui accompagnaient les colons. Il aura fallu deux guerres mondiales pour affaiblir l'Europe et rendre possible l'irrépressible envie des peuples colonisés à accéder à l'indépendance. En s'émancipant des grandes puissances coloniales, qui ne pouvaient leur offrir un avenir en adéquation avec leurs espérances, ces pays colonisés ont repris le contrôle de leur destin politique. Toutefois, l'ardente passion pour l'indépendance est à double tranchant. Puissant moteur de mobilisation sociale, elle est source de violences. Lorsqu'il s'agit d'accéder à l'indépendance, une vision critique de la situation de son pays est nécessaire. Il faut alors garder la passion constructive, et refroidir les désirs déstabilisateurs. A cet égard, Friedrich Nietzsche¹ enseignait que « *l'indépendance est un privilège* » puisqu'elle est dévolue à ceux qui en connaissent les enjeux. Il faut ainsi avoir la lucidité de comprendre quels seront les défis d'un lendemain où les responsabilités vont se multiplier, et établir si l'émancipation sera vectrice de progression ou de régression.

Située à 2000 kilomètres à l'est des côtes australiennes, dans le sud de la Mélanésie, la Nouvelle-Calédonie est un ensemble d'îles, d'une superficie d'environ 18 500 km². Possession française depuis septembre 1853, elle fut d'abord une colonie de bannissement avant de devenir, avec l'Algérie, l'une des seules colonies de peuplement française.

Suite au processus de décolonisation, entamé dans les colonies françaises après la Seconde Guerre Mondiale, et avec le rassemblement des kanaks² autour d'une même volonté politique indépendantiste, la question de l'indépendance néocalédonienne vient à se poser. En 1984, insatisfait des propositions faites par le gouvernement français, le Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) boycotte les élections territoriales et met en place un « Gouvernement provisoire de Kanaky » avec pour but de préparer l'indépendance kanake socialiste. C'est le point de départ de quatre années de conflits politiques, à forte connotation ethnique, aussi appelées les « Évènements ». Dans les deux camps, des milices se forment et s'affrontent dans une guerre civile. L'état d'urgence est déclaré en 1985. Aucun gouvernement n'arrive à apaiser cette crise qui atteint son paroxysme, en 1988, avec la prise d'otage de la grotte de Gossanah, à Ouvéa. L'évènement le plus marquant de l'histoire néocalédonienne causera la mort de six gendarmes et de dix-neuf indépendantistes. Cet épisode choque la population néocalédonienne et pousse les leaders des deux camps à négocier une issue pacifique.

¹ Philosophe, philologue et poète allemand, né le 15 octobre 1844 à Röcken, en Prusse et mort le 25 août 1900 à Weimar, en Allemagne.

² Ethnie peuplant la Nouvelle-Calédonie avant l'arrivée des colons occidentaux.

Les 26 juin et 20 août 1988, les Accords Matignon-Oudinot sont signés. Ils octroient des garanties institutionnelles et économiques à la société kanake, prévoient une période de développement de dix ans et placent la Nouvelle-Calédonie sous statut provisoire. Est aussi programmée, en 1998, la tenue d'un referendum d'autodétermination. À l'approche de ce référendum, alors qu'il ne faisait aucun doute que le « non » à l'indépendance l'emporterait, de nouveaux accords sont négociés avec l'Etat pour préserver la paix sociale. Le 5 mai 1998, l'Accord de Nouméa est signé. Il reconnaît dans son préambule les « ombres » et « lumières » de la colonisation, prévoit la mise en place d'une autonomie forte avec des transferts progressifs de compétences³, la création d'une citoyenneté néocalédonienne, mais aussi et surtout la tenue d'un referendum d'autodétermination, qui devra se tenir entre 2014 et 2018.

Aujourd'hui la société néocalédonienne voit évoluer, en son sein, une pluralité d'ethnies qui cohabitent pacifiquement, malgré des regains de tensions occasionnels. Le débat politique tourne essentiellement autour de la question de l'indépendance. En 2016, deux des trois provinces néocalédoniennes sont « aux mains » des indépendantistes, mais il s'agit des provinces les moins peuplées et les moins riches. La Province Sud, où se trouve Nouméa « la Blanche⁴ », centre névralgique du territoire, et dirigée par les loyalistes, regroupe à elle seule 70% de la population et représente plus de la moitié du PIB néocalédonien⁵.

A moins de deux ans de la date butoir du referendum d'autodétermination, beaucoup de questions politiques, économiques, sociales, restent sensibles et non résolues. Il est dès lors opportun de faire un état des lieux, approfondi, critique, de la situation. De se risquer à une analyse prospective quant aux enjeux que rencontrerait une Nouvelle-Calédonie indépendante. Il s'agit ici d'une réflexion visant à évaluer les conséquences d'une indépendance. Ce travail, apolitique, a pour ambition d'essayer de comprendre quels sont les enjeux liés au processus d'indépendance de la Nouvelle-Calédonie.

QUELS ENJEUX INTERNATIONAUX AUTOUR DU PROCESSUS D'INDÉPENDANCE ?

S'imposer sur la scène internationale sans le concours de la France représente un grand défi pour la Nouvelle-Calédonie. La France dispose d'un réseau diplomatique puissant et peut s'enorgueillir d'être un pays qui compte sur la scène internationale et diplomatique. Membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU, la France, forte de ses « 3 territoires immenses et de ses 700 000 ressortissants » est « une nation du Pacifique »⁶. Dans une zone Asie-Pacifique en pleine expansion, les enjeux autour de la création d'un nouvel

³ Toutes les compétences régaliennes restent du ressort de l'Etat français jusqu'au référendum sur l'autodétermination.

⁴ Surnom donné par les locaux.

⁵ ISEE.

⁶ Entretien du 07/06/2016 avec Philippe Gomès.

Etat, en plus d'engager la Nouvelle-Calédonie et la France, engagent également ses voisins océaniques et les grandes puissances de la région.

Une zone océanique impactée par les enjeux extérieurs

Même si l'Océanie est une zone géographique immense, elle peine, seule, à exister au niveau international. De petits territoires, peu de ressources et une histoire coloniale pressente ont longtemps placé les Etats insulaires du Pacifique à l'écart des relations internationales. Ces dernières décennies, la zone connaît une croissance nouvelle qui s'explique par de nombreux facteurs. Le premier d'entre eux est l'essor des puissances asiatiques qui poussent des pays comme le Japon, la Chine ou encore la Corée du Sud, à développer leurs diplomaties. Ces pays souhaitent aujourd'hui voir leur influence s'étendre plus loin que leur précarré naturel. On assiste alors à une course diplomatique, véritable course d'influence des Etats asiatiques sur les Etats insulaires océaniques. Les Etats insulaires ne disposent pas d'une influence importante au niveau mondial, puisqu'ils ne représentent que « 6,7 % des voix à l'ONU »⁷ comme le rappelle le chercheur-associé à l'IRIS François Guilbert, mais elle est assez conséquente pour appuyer une politique sur le plan international. Le fonctionnement de l'ONU leur est favorable puisque, sur un plan comptable, la voix de Nauru pèse autant que celle de l'Inde. S'est donc développée « la diplomatie du chèque » : achat des voix onusiennes des petits pays par les grandes puissances en l'échange d'aides financières.

Pour exemple. Après la seconde guerre d'Ossétie du Sud, en 2008, Nauru aurait perçu près de dix millions de dollars d'aide de la part des Russes en échange de la reconnaissance de la région sécessionniste géorgienne⁸. Pour la Russie un telle somme reste dérisoire, mais elle représente une aide d'environ 100 dollars par habitant pour Nauru⁹. Moscou a obtenu gain de cause puisque, dans un premier temps, l'Abkhazie a été reconnue par Nauru, Tuvalu et le Vanuatu. Un premier pas sûrement avant la reconnaissance de l'Ossétie du Sud. Autre exemple. Le Premier ministre japonais Shinzo Abe, lors du 7ème Pacific Island Leaders Meeting (PALM)¹⁰, a annoncé un plan d'aide pour les Etats insulaires. Ce fonds d'aide au développement se subdivise : il va de 100 millions de yens¹¹, pour l'adaptation aux changements climatiques à Tuvalu, jusqu'à 27 milliards de yens¹², pour la construction d'un nouvel aéroport en Papouasie Nouvelle-Guinée¹³. Avec ces aides, Tokyo a également négocié un accès garanti aux ressources halieutiques des Etats insulaires du Pacifique. L'entente diplomatique cordiale permet

⁷<http://www.reseau-asie.com/article/archive-des-articles-du-mois/les-articles-du-mois-du-reseau-asie/monde-re-decouverte-oceanie-pacificite-quatre-vents-francois-guilbert/>

⁸<http://www.reseau-asie.com/article/archive-des-articles-du-mois/les-articles-du-mois-du-reseau-asie/monde-re-decouverte-oceanie-pacificite-quatre-vents-francois-guilbert/>

⁹ A titre de comparaison, cela représenterait une aide de 14,35 milliards de dollars en faveur de la Russie.

¹⁰ Il s'est tenu à Iwaki dans le nord du Japon le 23 mai 2015.

¹¹ 815 280 euros, soit 97 000 000 CFP.

¹² 220 182 300 euros soit 26 190 000 000 CFP.

¹³ <https://asialyst.com/fr/2015/07/10/tokyo-consolide-son-influence-en-oceanie/>

aussi de s'assurer du soutien de la plupart des Etats océaniques à sa campagne pour un siège de membre permanent au Conseil de sécurité de l'ONU¹⁴.

La Nouvelle-Calédonie échappe pour le moment à cette course à l'influence. Être sous pavillon français lui permet de garder une distance certaine avec les enjeux asiatiques. Le Japon, la Chine et d'autres pays asiatiques viennent, pour le moment, prospecter en Nouvelle-Calédonie par stratégie financière liée à l'exploitation minière du nickel. L'indépendance viendrait mettre fin à cette distance et la Nouvelle-Calédonie, comme les autres Etats insulaires de la zone océanique, devrait composer avec cette course à l'influence.

Fortement marquée par la colonisation, la zone océanique est historiquement sous influence occidentale. Les puissances occidentales en place, soucieuses de garder leur contrôle diplomatique dans la région, essaient de contrecarrer l'influence chinoise. Les Etats-Unis d'Amérique ont donc choisi de s'investir dans la région. Leurs investissements, économiques, militaires et diplomatiques, se font en faveur des pays limitrophes de la Chine, Vietnam et Inde entre autres. Leurs contraintes budgétaires limitent de fait leurs interventions dans la zone océanique. Ainsi laissent-ils de plus en plus le soin à leurs alliés occidentaux, comme la France, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, de maintenir l'influence occidentale dans la région.

Cependant, l'Histoire milite pour une influence grandissante de la Chine. L'Australie et la Nouvelle-Zélande, les leaders de la zone océanique, anciennes colonies, n'ont pas de stratégies expansionnistes. Ils se contentent de garder leurs positions territoriales et d'entretenir des liens cordiaux avec les Etats insulaires de la zone. La France, elle, trainant son statut d'ancienne puissance coloniale et ses essais nucléaires dans la région polynésienne, n'est pas dans une position diplomatique plus confortable. Autant de raisons qui placent la Chine dans une position favorable. De plus, elle dispose de beaucoup de liquidités, et d'un grand savoir-faire industriel. Deux éléments dont manquent cruellement les Etats insulaires océaniques.

Selon Philippe Gomès, « *L'Australie et la Nouvelle-Zélande n'ont cessé de répéter, ces dernières années, après des périodes qui ont été moins porteuses notamment lors de l'épisode du Rainbow Warrior ou ceux des essais nucléaires, qu'elles avaient besoin de la France dans le Pacifique* »¹⁵. Ces propos font écho à ceux de Ric Wells¹⁶ qui affirme que la présence française dans la zone Asie-Pacifique « *représente une contribution de premier ordre à la stabilité et au développement de la région dans son ensemble* »¹⁷. L'indépendance néocalédonienne n'est pas souhaitée par les occidentaux, et notamment par Washington. Elke Larsen¹⁸ souligne que « *The shifts in French influence will alter the*

¹⁴ Christian Lechervy, L'intégration régionale de la France dans le Pacifique océanique, une diplomatie multimodale, Le Journal de la Société des Océanistes n°140, janvier-juin 2015.

¹⁵ Entretien du 07/06/2016 avec Philippe Gomès.

¹⁶ Ambassadeur de l'Australie en France

¹⁷ <http://www.senat.fr/rap/r12-293/r12-2936.html#toc9>

¹⁸ Research Assistant, Pacific Partners Initiative, CSIS

landscape of power in the South Pacific and affect the interests of the United States and its partners »^{19,20}. Une indépendance néocalédonienne viendrait perturber les paradigmes en place, affaiblissant de fait la présence occidentale dans la région au point de montrer aux autres Etats de la région que l'émancipation totale d'une puissance occidentale est toujours possible. Nul doute que des messages de la sorte préoccupent les Etats-Unis d'Amérique et les autres Etats occidentaux. La région océanienne est pour eux une base arrière dans leur lutte contre l'expansionnisme chinois. Si cette base arrière venait à être fragilisée, ou « pire », venait à passer sous influence chinoise, ce serait une défaite diplomatique pour Washington. Ainsi, face à cette offensive diplomatique et économique chinoise sur la zone océanienne, la France a un rôle essentiel à jouer. Elle renforce la présence américaine et appuie les intérêts australiens et néo-zélandais, qui convergent avec les siens.

Les intérêts géopolitiques français

Bien que très éloignée de la métropole, la Nouvelle-Calédonie représente le deuxième territoire de la République française, derrière la Polynésie. D'une superficie terrestre de 18 500 km², la Zone Economique Exclusive (ZEE) néocalédonienne représente 1 422 543 km², soit une superficie deux fois et demie plus grande que le territoire métropolitain²¹. Une indépendance de la Nouvelle-Calédonie ne peut donc se résumer à la perte d'un territoire d'Outre-Mer. La perte du territoire calédonien serait pour la France synonyme d'une perte majeure de souveraineté dans le Pacifique. La réticence française à perdre ce territoire paraît dès lors fondée.

La Nouvelle-Calédonie est un territoire riche, disposant d'un potentiel économique sous-exploité. Troisième réserve de nickel au niveau mondial, la Nouvelle-Calédonie est un des seuls territoires français sur lequel est extrait une matière première minière rentable. Comme le souligne Michel Aymeric, Secrétaire général de la Mer, « *la France du Pacifique est une France maritime* » et l'avenir économique de la Nouvelle-Calédonie se trouve aussi dans sa ZEE²². Selon la campagne de recherche « ZoNéCo », menée dans les années 1990 sur l'initiative de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer)²³, les ressources halieutiques y sont nombreuses. En plus des ressources halieutiques, des réserves minières se trouvent dans la ZEE néocalédonienne. Phosphates, cobalts, nodules et sulfures polymétalliques, autant de minerais qui affleurent le sol marin. Malgré un investissement « *qualifié de moyen à lourd* » et des retombées qu'« *à moyen ou long terme* »²⁴, ces ressources pourraient s'avérer précieuses

¹⁹ Les changements de l'influence française vont altérer le paysage de la puissance dans le Pacifique Sud et vont affecter les intérêts des Etats-Unis et de ses partenaires.

²⁰ <http://csis.org/publication/pacific-partners-outlook-france-other-pacific-power#commentary>

²¹ <http://www.seaaroundus.org/data/#/eez/540?chart=catch-hart&dimension=taxon&measure=tonnage&limit=10>

²² <http://www.senat.fr/rap/r12-293/r12-2937.html#toc10>

²³ <http://www.espace-sciences.org/archives/science/12600.html>

²⁴ Ibidem.

car l'épuisement des minerais terrestres amènera à une exploitation maritime plus intense.

Perdre la Nouvelle-Calédonie serait, à n'en pas douter, une bien mauvaise opération économique pour la France. A l'heure où les matières premières viennent à manquer, la France pourrait, en plus de perdre un territoire immense, se priver de ressources ô combien stratégiques.

Outre ses capacités économiques, la Nouvelle-Calédonie est aussi un territoire entre deux espaces géographiques. Intégrée à l'espace océanien, elle entretient des liens particuliers avec l'Asie et notamment l'Asie du Sud-Est. Elle est dès lors un relais naturel à la diplomatie française dans la zone Asie-Pacifique. Aire géographique redevenue stratégique, la zone Asie-Pacifique qui sépare le G2 sino-américain tend désormais à devenir un des centres économiques et stratégiques du monde. C'est un espace où les grandes puissances se font face, et où la France, à travers la Nouvelle-Calédonie, peut y trouver toute sa place.

Le Pacifique ne manque pas d'enjeux importants, dont la France est partie prenante. Gérer les enjeux de la région océanienne depuis Paris est une tâche peu aisée : sans nul doute plus simple depuis Nouméa. A cet égard, la Communauté du Pacifique (CP) est une institution aux nombreux atouts. Siégeant à Nouméa, elle a pour objectif de développer les compétences techniques, professionnelles, scientifiques et les capacités de recherche, de planification et de gestion des 22 Etats et territoires insulaires du Pacifique. C'est un immense forum de discussion et de partage de compétences en faveur du développement des pays de la zone océanienne. À travers la Nouvelle-Calédonie, la France agit économiquement et diplomatiquement pour le développement de la région.

Nouméa est également une passerelle avec nos principaux partenaires dans la région, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Placée entre ces deux géants de la zone océanienne, la Nouvelle-Calédonie facilite les rapports entre Paris, Canberra et Wellington. L'accord FRANZ en est exemple. Signé le 22 décembre 1992 à Wellington entre la France, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, il a pour but de « *coordonner et de rationaliser l'aide civile et militaire aux Etats et territoires insulaires du Pacifique victimes de catastrophes naturelles* »²⁵.

Avec l'essor économique de la région, l'offensive diplomatique des puissances asiatiques qui s'immiscent de plus en plus dans les affaires océaniques, et le développement des structures de coopération régionale, l'Océanie tend à devenir une région stratégique. A tous ces égards, Paris a tout intérêt à conserver son relais diplomatique dans cette région lointaine.

Enfin, la France dispose, avec la Nouvelle-Calédonie, d'une présence militaire stratégique dans le Pacifique Sud. Si la Nouvelle-Calédonie venait à devenir

²⁵ Ministère des Affaires Etrangères

indépendante, la France perdrait sa plus grande base navale dans la région. Cette présence permet à la France de maintenir son rôle de grande puissance mondiale, dans un espace qui devient de plus en plus décisif.

Créé en 1992 entre la France, les Etats-Unis d'Amérique, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, le Quadrilateral Defence Coordination Group (QUAD) « coordonne l'action de ses membres en faveur des Etats insulaires du Pacifique, en particulier pour la surveillance de leurs ZEE » comme le définit Hélène Goiran²⁶. Conçu comme un forum de discussion, il réunit régulièrement l'Australie, les Etats-Unis d'Amérique, la Nouvelle-Zélande et la France pour traiter des problématiques afférentes à la sécurité et à l'organisation des ZEE du Pacifique²⁷. Il permet entre autres de consolider la stratégie de sécurité maritime des Etats insulaires.

Le processus d'indépendance viendrait remettre en cause cette présence stratégique française dans le Pacifique Sud. Au lendemain d'une indépendance, l'armée française pourrait se voir dans l'obligation de quitter le territoire néocalédonien. Wallis-et-Futuna trop petite et la Polynésie Française trop isolée dans le Grand Océan n'offrent pas d'alternatives satisfaisantes. Aussi, Il faut, pour la France, conserver son enclavement néocalédonien, car, tout à la fois intégrée au continent océanien et aux portes de l'Asie du Sud-Est, il offre un emplacement stratégique de premier choix.

Quelle place pour une Nouvelle-Calédonie indépendante ?

Aujourd'hui, la Nouvelle-Calédonie peut s'appuyer sur le réseau diplomatique français. Indépendante, elle devrait apprendre à évoluer seule sur la scène internationale. Peu aisé pour un territoire d'à peine 220 000 habitants. La Nouvelle-Calédonie dispose déjà d'un réseau diplomatique solide à travers le Pacifique. Les Accords de Nouméa ont, en effet, permis à l'île de construire des liens avec les pays proches. Néanmoins, son champ diplomatique reste limité aux acteurs du monde Pacifique²⁸. Une Nouvelle-Calédonie qui accéderait à l'indépendance, orpheline du soutien français, devrait s'intégrer, plus encore à la zone Océanie-Pacifique, si elle souhaite conserver son autonomie diplomatique.

Son intégration devra se faire en deux étapes. D'abord consolider ses bases dans sa zone ethnique : la Mélanésie. Ensuite prendre une place de leader, culturel et diplomatique notamment, dans la région Pacifique, en intégrant le FIP comme membre permanent.

²⁶ Docteure en histoire, auditrice de l'IHEDN, Nouméa.

²⁷ <http://www.defense.gouv.fr/mobile/ema/actualites/nouvelle-caledonie-les-fanc-accueillent-le-seminaire-de-securite-et-de-securite-maritime-du-pacifique>

²⁸ Article 28 de la loi organique 99-209 du 19 mars 1999 : « Dans les domaines de compétence de l'Etat, les autorités de la République peuvent confier au président du gouvernement les pouvoirs lui permettant de négocier et signer des accords avec un ou plusieurs Etats, territoires ou organismes régionaux du Pacifique et avec les organismes régionaux dépendant des institutions spécialisées des Nations unies ».

Premièrement, s'appuyer sur les puissants liens historico-ethniques existant dans la zone mélanésienne. Les Etats insulaires de la zone sont majoritairement d'anciennes colonies qui ont obtenu leur indépendance en faisant bloc autour de leur identité ethnique. Autour de cette appartenance ethnique, s'est formé le Groupe Mélanésien Fer de Lance (GMFL). Siégeant à Port-Vila, au Vanuatu, il agit dans l'optique de renforcer la solidarité inter-mélanésienne dans l'espace océanien, tout en développant des accords diplomatiques et économiques entre les pays membres. Même si cette affiliation ne prend pas l'importance qu'elle devrait aujourd'hui, la Nouvelle-Calédonie est tout de même partiellement intégrée au GMFL. Demain, si elle devient indépendante, elle pourra s'intégrer pleinement dans cette organisation internationale, et pourrait en devenir le chef de file. Le cas échéant elle serait le leader de la zone mélanésienne, ce qui lui offrirait une plus grande influence dans la zone Pacifique.

Puis, concomitamment à une intégration réussie dans la zone mélanésienne, elle devra s'investir fortement dans l'institution politique régionale dont l'influence devient de plus en plus importante : le Forum des Iles du Pacifique (FIP). Etat membre depuis septembre 2016, La Nouvelle-Calédonie, via cette organisation internationale, pourra s'entendre avec les 16²⁹ autres Etats membres sur des questions liées aux relations commerciales, à l'éducation, à la santé, à la pêche, ou encore au tourisme. Dès lors, elle se donnerait la possibilité de renforcer son rayonnement dans la zone Pacifique et pourrait prétendre à une place de leader régional, aux côtés des Fidji et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Il ne sera pas simple pour une Nouvelle-Calédonie indépendante d'exister sur la scène internationale. Trop petite, la Nouvelle-Calédonie ne dispose pas des moyens nécessaires pour lutter face aux puissances internationales. Dans sa zone, elle est déjà largement supplantée par la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Sur un spectre géographique plus large, d'autres puissances comme la Chine, le Japon, les Etats-Unis d'Amérique ou d'autres pays de l'ASEAN³⁰ la surpassent largement. Difficile dans ces conditions de ne pas être isolées par ces puissances.

La guerre pour les terres rares, et autres métaux précieux, a déjà commencé. Alors que beaucoup des Etats insulaires du Pacifique sont à la peine économiquement, avec le nickel, la Nouvelle-Calédonie dispose d'un véritable atout économique. Fort de ces rentrées financières massives que peut lui procurer le nickel, une des pistes serait de créer des fonds souverains. Cette stratégie viserait deux objectifs : diversifier les flux financiers néocalédoniens, tout en mettant en place une politique de *soft power*. Les investissements néocalédoniens permettraient alors de répandre, à travers le monde, l'image de la Nouvelle-Calédonie, d'exister dans la région Asie-Pacifique et par reflet d'éviter l'isolement de la scène internationale. Disposant d'un potentiel touristique et culturel sous-exploité, elle pourrait, par le levier d'investissements ciblés, offrir une

²⁹ La Polynésie n'est pas comptée car elle est reliée elle aussi à la France.

³⁰ L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

vitrine de tout premier ordre qui renforcerait son image et son attractivité internationale.

Malgré de réels atouts, force est de constater que la Nouvelle-Calédonie ne dispose pas des ressources nécessaires pour être totalement indépendante. A la différence de la majorité des nations insulaires du Pacifique, la Nouvelle-Calédonie dispose d'infrastructures développées et pérennes, mais avec l'indépendance se posera la question du financement des grands projets nationaux qui ont souvent été financés par l'Union Européenne et/ou la France. Avec l'indépendance, elle se devra, pour satisfaire à ses projets, de rechercher une aide financière auprès des grandes puissances financières de la région. Le défi, ici, sera de parvenir à se faire aider par une puissance extérieure, sans être pour autant trop bridée dans ses prises de décision. La Nouvelle-Calédonie devra donc veiller à trouver le juste milieu entre, indépendance politique et diplomatique et appartenance à une sphère d'influence.

Pas assez puissante, la Nouvelle-Calédonie, si elle arrive à s'intégrer régionalement, aura déjà réussi une partie de son défi. Cependant, un rayonnement international est nécessaire, ce sans quoi, elle risque de tomber dans l'escarcelle d'une grande puissance, qui influera trop grandement sur sa politique. Pour réussir cette intégration, fort d'un soutien extérieur, elle devra optimiser ses forces et combler ses faiblesses. Il sera nécessaire, dans la relation qu'elle entretiendra avec la puissance étrangère, de trouver une médiété³¹. Jouer de ses forces, minières particulièrement, tout en s'assurant une place qui ne la limite pas trop dans la sphère d'influence d'une grande puissance régionale, voilà à quelles conditions la Nouvelle-Calédonie pourra exister sur la scène internationale.

LES DÉFIS LOCAUX DE L'INDÉPENDANCE

La question de l'indépendance, qui se pose avec insistance depuis les années 1980, n'a jamais été aussi présente et pressante dans la vie des néocalédoniens. S'appuyant sur un potentiel minier important et des rentes de nickel prolifiques, les indépendantistes sont convaincus que l'avenir de la Nouvelle-Calédonie est voué à s'inscrire hors de l'Etat français. Les loyalistes, arguant que l'identité néo-calédonienne est consubstantielle à la nationalité française, que l'économie est encore trop déséquilibrée et que le projet indépendantiste n'est pas assez réaliste, souhaitent voir la Nouvelle-Calédonie rester dans le giron français. Sur un territoire à la construction socio-ethnique complexe, la question de l'indépendance divise et déchire. Le débat politique, plus empreint de passion que de raison, prive souvent les néocalédoniens d'une réflexion approfondie et critique sur la situation réelle de « leur pays ». C'est donc dans ce contexte compliqué

³¹ Concept aristotélicien. Pour Aristote, la position vertueuse se trouve dans le juste milieu, c'est-à-dire dans la « médiété ». La vertu est dans la médiété car une position d'équidistance entre deux extrêmes ne peut être que le point le plus positif. Par exemple le courage est une vertu. En effet, il est médiété en ce qu'il se trouve à mi-distance entre couardise et témérité.

que la Nouvelle-Calédonie va devoir relever de nombreux défis, dont certains n'ont pas de réponse à court terme.

Une situation politico-juridique complexe

Issu des Accords Matignon-Oudinot et des Accords de Nouméa, le fonctionnement institutionnel de la Nouvelle-Calédonie est une exception au sein de la République française. Le statut de la Nouvelle-Calédonie est d'ailleurs si particulier qu'il a demandé « *une modification de la Constitution française* »³² comme le rappelle Pierre Frogier. Ainsi le titre XIII de la Constitution française est totalement dévolu aux « *Dispositions transitoires relatives à la Nouvelle-Calédonie* »³³. Le second article de ce titre, l'article 77, dispose que sera mise en place une série de mesures qui permettront l'établissement d'un statut juridique et d'institutions propres à la Nouvelle-Calédonie.

Le paysage politique de la Nouvelle-Calédonie est imprégné d'une opposition singulière pour un territoire français : indépendantistes contre loyalistes. Elle est marquée par deux aspects fondamentaux. Premièrement, elle est plus une politique d'hommes que de partis. Pendant les « Evènements », se sont affrontés politiquement, deux grandes figures néocalédoniennes : Jean-Marie Tjibaou, leader du FLNKS pour le camp indépendantiste, et Jacques Lafleur, leader du Rassemblement pour la Calédonie (RPC) pour le camp loyaliste. Cela a influencé le paysage politique calédonien au point de le structurer en profondeur. Aujourd'hui, la politique en Nouvelle-Calédonie est une politique personnifiée : il existe un grand nombre de partis souvent liés à un homme politique.

Deuxièmement, le débat politique néocalédonien est obnubilé par le référendum d'autodétermination. Certains loyalistes voient dans ce référendum une occasion d'annihiler toute volonté d'indépendance. Pour les responsables indépendantistes, il sera un formidable moyen d'obtenir légalement une indépendance espérée de longue date. Pour Pierre Frogier « *les indépendantistes savent pertinemment qu'ils le perdront* »³⁴. Philippe Gomès ajoute qu' « *il n'y aura pas d'indépendance, [...] pour la simple raison qu'ils [les indépendantistes] n'ont pas réussi à convaincre les autres populations non-kanakes que l'indépendance était un bon choix pour leur pays* »³⁵. En effet, Les indépendantistes n'ont pas réussi à intégrer suffisamment, dans leur programme politique, des arguments qui permettraient de convaincre la population non-kanake. Souvent attachée à l'Etat français, elle reste insensible au projet politique indépendantiste qui peut apparaître en contradiction avec ses intérêts. La lutte autour de l'indépendance a encore du mal à s'émanciper de la conception d'opposition ethnique qui lui a longtemps été attachée. De fait, les populations non-kanakes peuvent se sentir

³² Entretien du 01/07/2016 avec Pierre Frogier.

³³ Constitution française.

³⁴ Entretien du 01/07/2016 avec Pierre Frogier.

³⁵ Entretien du 07/06/2016 avec Philippe Gomès.

non-intégrées aux desseins indépendantistes. Soulignons également que l'enchevêtrement entre statut coutumier et responsabilités au sein du parti dessert les indépendantistes. Il est courant de voir des responsables coutumiers aux plus hauts postes des partis politiques indépendantistes. Cela a pour conséquence d'éloigner les votants occidentaux qui ne reconnaissent pas la légitimité de ces responsables, puisqu'elle s'appuie, souvent, sur un statut coutumier qui leur est aussi inconnu qu'inaccessible. Ainsi, faute de gagner les voix de la population non-kanake, les indépendantistes peinent à augmenter leur base politique. Enfin, la jeunesse kanake a beaucoup changé par rapport à la génération précédente. Elle a tendance à prendre une certaine distance avec ses aînés, de par son urbanisation, sa salarisation, mais aussi de par son rapport aux nouvelles technologies. Néanmoins, il est à noter qu'une large partie de la jeunesse kanake n'a pas encore pris conscience de son pouvoir politique et qu'elle pourrait bien faire la différence si elle venait à se mobiliser massivement pour les élections. De plus, comme l'a montré l'exemple britannique, le repli identitaire en période de crise est une donnée qu'il ne faut pas négliger. Dès lors, les propos des responsables loyalistes, bien que pertinents au vue des résultats électoraux précédents, sont à nuancer.

Comme dans tout processus démocratique, les institutions sont directement liées au corps électoral. La composition du corps électoral néocalédonien est une question épineuse. Acquis juridique propre à la Nouvelle-Calédonie, la citoyenneté néocalédonienne vient bouleverser les principes de la République française. Dans ses fondements matriciels, la République française s'affirme une et indivisible. Seulement, l'histoire tumultueuse de la Nouvelle-Calédonie a poussé les responsables des Accords de paix à créer, *ex nihilo*, une nouvelle citoyenneté, et par extension une nouvelle nationalité, propre à une certaine catégorie de néocalédonien. Au-delà de la création de cette citoyenneté, le corps électoral a, en plus, été gelé. Cette spécificité juridique est une demande des indépendantistes de l'époque puisqu' « *il fallait, pour eux, geler le corps électoral, pour éviter que des nouvelles populations viennent entraver la marche du peuple kanak vers sa libération* »³⁶.

Plusieurs questions viennent à se poser autour de cette spécificité néocalédonienne. La première est une question de légalité juridique. Par deux fois, la justice s'est penchée sur la question et a donné raison aux indépendantistes. D'abord, le Conseil d'Etat, dans l'arrêt Sarran. Puis, l'arrêt Py, rendu par la Cour européenne des droits de l'homme en 2007, qui reconnaît la régularité du gel du corps électoral puisqu'il s'agit d'une mesure transitoire s'inscrivant dans une singularité historique³⁷. Toutefois, s'inscrivant dans une dynamique transitoire, le gel du corps électoral ne bénéficiera plus d'aucune légitimité juridique une fois les Accords de Nouméa caduques.

³⁶ Ibidem.

³⁷ Cour Européenne des Droits de l'Homme, AFFAIRE PY c/FRANCE (Requête n°66289/01), Strasbourg 11 janvier 2005.

La seconde question est une question de moralité républicaine. Bien que cette disposition juridique, comme le rappelle Philippe Gomès, a été le « *point d'équilibre qui a été trouvé pour signer des accords de paix* »³⁸, permettant notamment d'éviter aux kanaks d'être « *ensevelis sous des populations [immigrées] qui votent contre l'indépendance* »³⁹, la mesure est tout de même sujette à controverse.

L'ultime question concerne la finalité du référendum. Si le processus d'indépendance n'aboutit pas, la question devient politiquement plus complexe. Les indépendantistes devront accepter l'élargissement de la citoyenneté néocalédonienne, au risque d'être rattrapés par les instances juridiques internationales. Le paysage politique néocalédonien s'en retrouverait alors bouleversé, sans nul doute aux dépens des indépendantistes.

Le processus d'indépendance de la Nouvelle-Calédonie est donc constitutionnalisé. Une série de lois organiques l'encadre et un titre entier de la Constitution française y est consacré. Ainsi, la marche à suivre est explicite et l'on ne pourra pas y déroger. C'est donc un « *impératif absolu* »⁴⁰. En cas de victoire du « oui », la Nouvelle-Calédonie deviendrait indépendante. En cas de victoire du « non », le processus serait prorogé. Le cas échéant, deux autres référendums devront être décidés par un tiers des membres du Congrès, entre novembre 2018 et novembre 2022⁴¹.

Il faut mettre en relief que la logique de réflexion va s'arrêter à partir du premier référendum. En effet, le premier référendum boucle « *un cycle politique important [...] d'une période de 30 ans* »⁴², qui a permis de discuter l'indépendance. Cette longue période, qui s'échelonne de 1988 à 2018, a donné l'occasion aux différents partis politiques et acteurs de la vie civile de réfléchir autour de cette décision. En cas de réponse négative, nous pouvons nous interroger sur la nécessité de contraindre les citoyens calédoniens à répéter leurs choix deux fois supplémentaires. D'autant plus qu'à raison d'un référendum tous les deux ans, il ne restera que peu de temps pour une réflexion constructive. En effet, la décision précédente impactera directement le référendum qui suit, et deux ans ne permettront pas un recul suffisant pour une analyse critique et objective de la décision référendaire précédente. Une période plus longue serait plus pertinente. A défaut, la Nouvelle-Calédonie est placée dans une situation d'urgence référendaire constitutionnalisée.

Le référendum, même s'il est la forme démocratique par excellence, n'en reste pas moins une décision politique couperet et irréversible. Cette irréversibilité tend les relations des camps qui s'opposent. Il y a, depuis peu, une tension palpable en Nouvelle-Calédonie. Les échéances politiques pressantes et décisives réaniment les démons d'antan. Alban Bensa

³⁸ Entretien du 07/06/2016 avec Philippe Gomès.

³⁹ Ibidem.

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ Date qui marquera le moment qui précède d'un an les nouvelles élections provinciales.

⁴² Entretien du 07/06/2016 avec Philippe Gomès.

s'est déclaré « *choqué* » par « *un recours à la violence* » qui avait disparu⁴³. Dans le cas d'une réponse négative en 2018, les néocalédoniens seront engagés dans un processus d'urgence référendaire constitutionnalisés de quatre ans. Pendant ces quatre années, les tensions ne faibliront pas. Ainsi, les conditions de vote ne seront pas optimales car elles s'inscriront dans une urgence perpétuelle mêlée à des tensions sociétales, qui risquent même de (re)prendre les contours d'un affrontement ethnique.

Au-delà des référendums, se pose aussi la question du projet indépendantiste si ce dernier échoue jusqu'en 2022. Quel avenir le cas échéant ? Aucun, puisque les indépendantistes sortiraient de trois échecs consécutifs. Ils devraient faire face à une augmentation significative du corps électoral en leur défaveur tout en ayant perdu sur le plan démocratique. Les indépendantistes condamnés à gagner un des référendums, un échec tendrait encore plus leurs relations avec les loyalistes.

Quel avenir sociétal pour la Nouvelle-Calédonie ?

Lors du dernier recensement, la Nouvelle-Calédonie comptait un peu plus de 268 000 habitants⁴⁴. Les kanaks représentent la première communauté du territoire, avec 39% de la population. Viennent ensuite les « européens » avec 27%. Suivent les « autres »⁴⁵ avec 20%, les wallisiens et futuniens avec 9%⁴⁶ puis d'autres ethnies, minoritaires, comme les polynésiens et les asiatiques.

Cette répartition ouvre trois analyses. La première montre que les kanaks demeurent la première ethnie sur le territoire. Cette position leur octroie une influence importante. Néanmoins, une analyse politique plus pertinente des forces en présence, entendez entre Kanaks et non-Kanaks, montre que le rapport de force s'inverse. Les kanaks, ethnie pourtant majoritaire, se retrouvent minoritaire politiquement. C'est le paradoxe de la composition ethnique de la société néocalédonienne. Ainsi, on comprend mieux les velléités indépendantistes kanakes. Majoritaires sur « leur » territoire, ils doivent composer avec une force d'opposition politique plus importante, formée par les autres ethnies de l'île, et artificiellement construite par un processus démocratique qui n'est pas ancré dans la culture kanake.

La seconde analyse de ces chiffres est géographique. Alors que les kanaks composent respectivement 94% et 70% de la Province des Iles Loyauté et de la Province Nord, ils ne représentent que 26% de la population de la Province Sud, où les européens, avec un tiers de la population, sont majoritaires. Or, la Province Sud est la province la plus développée de l'île, celle qui produit, pas loin, des deux tiers des richesses du territoire.

⁴³ Entretien du 01/07/2016 avec Alban Bensa.

⁴⁴ ISEE – Recensement 2014

⁴⁵ Se définissent comme autres, les personnes se sentant « calédonien » et ne s'affiliant à aucune autre ethnie proposée.

⁴⁶ <http://www.lalere.fr/2015/07/20/nouvelle-caledonie-les-kanak-representent-la-premiere-communaute-272359.html>

La macrocéphalie de Nouméa aidant, la Province Sud est le centre névralgique de la Nouvelle-Calédonie. Sous le prisme de la répartition géographique, les kanaks sont minoritaires dans la zone géographique la plus stratégique. Ils ne peuvent donc pas peser de leur poids d'ethnie majoritaire pour influencer l'aire géographique la plus importante de la Nouvelle-Calédonie. Toutefois, la Province Nord, dirigée par les indépendantistes kanaks, en pleine expansion, pourrait, à terme, changer le rapport de force.

La dernière analyse vise à mettre en valeur la catégorie des « autres ». Celle-ci définit les individus qui ne souhaitent pas s'affilier à une ethnie particulière et préfèrent se considérer comme « calédonien ». En 1983, cette catégorie représentait 4.6% de la population, en 1996 11,4%, et en 2014 20%. C'est la part de la population qui a connu la plus grande augmentation depuis les « Evènements », et cette identité calédonienne est nécessaire à la construction d'une société unie. Le fait qu'une personne sur cinq en Nouvelle-Calédonie se considère comme « calédonien » démontre une chose essentielle : il existe une identité calédonienne. Cette identité, qui transcende l'origine ethnique, montre l'efficacité du travail débuté, depuis les années 1980 et qui vise à rapprocher les différentes ethnies néocalédoniennes. Le temps a donc fait son œuvre, aidé par le métissage et l'apaisement des tensions.

La principale spécificité sociétale néocalédonienne réside dans la place donnée au mode de vie des kanaks au sein d'une société administrée par l'Etat français. Les premiers habitants de l'île ont, malgré la colonisation et la spoliation de leurs terres, réussi à préserver leur mode de vie ancestral. Aujourd'hui, il existe un dualisme sociétal : la société civile occidentale et la société kanake⁴⁷ coexistent au sein d'un même territoire. La difficulté de cette cohabitation vient du fait, qu'au-delà d'être différents, ces deux systèmes sociétaux peuvent s'opposer. A la société occidentale « s'oppose » donc la société kanake. Pour Alban Bensa⁴⁸, il s'agit d'une « *société segmentaire, de clans, de lignage et de lignées* »⁴⁹. La société kanake ne répond pas d'un « *système étatique* »⁵⁰. Alors que la légitimité dans nos sociétés repose sur le respect de la puissance étatique, qui par un contrat social hobbesien concentre la violence légitime, il n'existe pas de système analogue pour la société kanake puisqu' « *il n'y a pas de concentration de la violence légitime dans une seule entité, comme dans l'Etat* »⁵¹.

C'est pourquoi la négociation et le consensus sont aussi importants dans la société kanake. Puisqu'il n'existe aucune autorité supérieure, aucun « Léviathan », capable de trancher les litiges entre les petites entités que sont les tribus, le consensus est nécessaire afin de ne pas basculer dans un monde de guerre permanente. Ainsi « *le*

⁴⁷ Il faut voir dans la société kanake, les kanaks ou métis kanakes qui vivent la totalité, ou une partie, de leur vie, dans des tribus administrées comme telles.

⁴⁸ Anthropologue français, spécialiste de la société kanake, directeur d'étude à l'EHESS.

⁴⁹ Entretien du 01/07/2016 avec Alban Bensa.

⁵⁰ Ibidem.

⁵¹ Ibid.

consensus est consubstantiel [...] à la société kanake »⁵². Philippe Gomès explique que « *la société kanake souhaite que les décisions soient prises en harmonie [...] Ce qui fait que les processus décisionnels sont extrêmement lents, et que parfois la décision c'est la non-décision* »⁵³. Cette importance du consensus tranche avec notre fonctionnement démocratique occidental. Dans la société occidentale, la peur du vide et le processus démocratique du choix à la majorité empêchent toutes non-décisions.

A contrario de nos sociétés occidentales, le collectif et l'établissement géographique vont primer dans la société kanake. A la manière du *dzoon politikon*⁵⁴ d'Aristote, qui définit l'homme comme individu de par son appartenance et son action au sein de la *polis*⁵⁵, le kanak se définit comme individu de par son appartenance et son action au sein d'une tribu, établie sur espace géographique précis. Le rapport à la terre est ici essentiel. Il est ce qui définit un homme, et *a fortiori* un kanak. Est kanak celui qui vient de la terre kanake, c'est-à-dire de Kanaky⁵⁶. Aussi, concevoir la Nouvelle-Calédonie comme autre chose que la terre des kanaks, c'est concevoir les kanaks comme autre chose que ce qu'ils sont. Cet enchevêtrement entre espace géographique et définition anthropologique complexifie la question de l'indépendance. À la problématique politique de l'indépendance s'ajoute la question anthropologique, bien plus complexe à solutionner.

Pour ce qu'il s'agit de son organisation interne, la société kanake ne fonctionne pas comme la société occidentale. C'est l'âge et le sang qui « priment » dans la société kanake. Le fonctionnement salique et le respect des anciens sont des données matricielles du fonctionnement sociétal kanak. Preuve en est, le droit d'aînesse fonctionne toujours puisque les fonctions les plus importantes sont dévolues aux « premiers-nés ». Avec ce fonctionnement, c'est dans un système de valeur différent de celui des occidentaux qu'évoluent les kanaks. La socialisation primaire⁵⁷ va aboutir à une construction de l'individu qui n'est pas analogue à celui qui aura grandi dans la société occidentale. Cette différence complexifie le fonctionnement de la société néocalédonienne, en ce qu'elle crée un dualisme sociétal.

Philippe Gomès résume parfaitement le problème sociétal néocalédonien : « *Le challenge qui est le nôtre est particulièrement difficile à relever. C'est de faire un peuple avec des cultures qui sont différentes, non pas simplement dans leurs philosophies, leurs rapports au temps, au monde, leurs croyances ou leurs histoires, mais dont les différences sont très concrètement ancrées dans la terre calédonienne* »⁵⁸. L'enjeu socio-politique du processus d'auto-détermination est clair : il faut créer un peuple. Autour de cet objectif, les termes

⁵² Entretien du 07/06/2016 avec Philippe Gomès.

⁵³ Ibidem.

⁵⁴ Animal politique.

⁵⁵ Cité grecque.

⁵⁶ Nom donné par les indépendantistes kanaks à la Nouvelle-Calédonie.

⁵⁷ Première phase de socialisation, qui commence à la naissance et prend fin à l'adolescence. Elle façonne durablement la personnalité des individus. C'est le moment où l'enfant acquiert des normes et des valeurs. Elle est assurée par le groupe primaire de l'individu (sa famille) pendant sa prime enfance.

⁵⁸ Entretien du 07/06/2016 avec Philippe Gomès.

« vivre-ensemble » et « destins communs » reviennent souvent dans les projets politiques des élus néocalédoniens. Ils rappellent, avec insistance, qu'il faut réussir à dépasser l'antagonisme sociétal ancré dans la société néocalédonienne.

La Nouvelle-Calédonie est aujourd'hui dans un système socio-politique, dit consociatif. Théorisé par Arend Lijphart⁵⁹, ce modèle politique permet aux différents groupes sociaux de bénéficier d'une part de représentation politique propre. Il faut rappeler « *que le gouvernement est composé à la proportionnelle des partis politiques représentés au Congrès. [...] Il y a des indépendantistes et des non-indépendantistes, et au sein de chaque famille, il y a des sous-familles. Donc il n'y a pas moins de 5 partis dans un gouvernement de 11 membres* »⁶⁰. Lijphart considère que ce modèle politique est « *le type de démocratie le plus approprié pour des sociétés profondément divisées* »⁶¹, en ce qu'il permet de lisser les antagonismes par une représentation de tous les acteurs qui s'opposent.

La question qu'il faut poser, au regard de ce modèle socio-politique, est de savoir s'il permet un « vivre-ensemble » ou un « survivre-ensemble ». Au lendemain d'une indépendance, la Nouvelle-Calédonie devra assumer seule ses tumultes internes. Elle ne pourra plus compter sur la Métropole, et ses gardes mobiles, pour venir rétablir l'ordre si la situation dégénère. Ainsi, il est nécessaire de trouver un projet de société, qui permet de faire coexister sur le long terme la société kanake et la société occidentale. Dès lors, le système socio-politique consociatif est à remettre en question. S'il permet une cohabitation pacifique, permet-il un véritable « vivre-ensemble » ? Le système de Lijphart, s'il permet de ne brusquer aucun parti, ne décourage pas pour autant la division. *In fine*, un modèle d'union est peut-être préférable à un modèle de désunion organisée, car ce dernier reste, par essence, un système qui divise.

A cet égard, le modèle socio-politique français est très intéressant. Il repose sur une conception, à la fois individualiste et universaliste de la citoyenneté. Individualiste d'abord car la citoyenneté repose sur des droits individuels, la liberté notamment. Universaliste ensuite car, la loi s'appliquant de manière identique à chacun, ce modèle ne reconnaît que des droits généraux et égaux. Dominique Schnapper⁶² définit ce modèle comme un modèle socio-politique de « *transcendance des particularismes* »⁶³, au sens où l'on attend des citoyens qu'ils s'échappent de leur ancrage, de leur histoire individuelle, afin de rompre avec ce qui les définit comme individu particulier pour penser en tant que citoyens, en faveur de l'intérêt général. Il y a chez Schnapper, une volonté de faire adhérer les citoyens à un projet de société si important et fédérateur qu'il permet d'en oublier leurs particularismes. Seulement, on peut légitimement se demander comment

⁵⁹ Politologue américano-néerlandais.

⁶⁰ Entretien du 07/06/2016 avec Philippe Gomès.

⁶¹ *Conflict and Coexistence in Belgium. The Dynamics of a Culturally Divided Society*, Arend Lijphart, 1981.

⁶² Fille de Raymond Aron, sociologue et politologue française, directrice d'étude à l'EHESS et membre du Conseil Constitutionnel de 2001 à 2010.

⁶³ Dominique SCHNAPPER, « CITOYENNETÉ », Encyclopædia Universalis : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/citoyennete/>.

adhérer à un tel projet quand la société néocalédonienne est depuis si longtemps divisée, et que cette division est toujours entretenue par un corps politique qui l'utilise pour structurer le projet politique et citoyen néocalédonien ?

Afin de s'établir enfin sur des bases saines, la société d'une Nouvelle-Calédonie indépendante, ou la société d'une Nouvelle-Calédonie qui a fait le choix de rester française, devra surmonter le dualisme sociétal qui la caractérise. Si l'avenir de la Nouvelle-Calédonie doit s'inscrire dans un « vivre-ensemble » et un « Destin commun », il doit également s'inscrire dans une société plus unie. Aujourd'hui, la donne sociétale évolue progressivement. Même si le paysage politique reste figé sur une opposition entre indépendantistes, à très large majorité kanake, et loyalistes, très inspirés par le modèle occidental, la société, elle, évolue et s'extirpe de cette logique politique. Le métissage de la société a progressivement fait son œuvre, rapprochant ceux qui, avant, s'affrontaient. Bien qu'antagonistes, les deux sociétés se rencontrent et évoluent de manières similaires à certains égards, économiques notamment.

Ainsi, le pari de Schnapper, d'un projet citoyen universel et fédérateur paraît pertinent. Il demande la volonté politique de s'extirper d'un modèle de désunion organisé. Il faudra alors proposer, à long terme afin que le temps et le métissage puissent faire leurs œuvres, un projet commun, dans lequel kanaks et occidentaux ne seraient plus opposés par une logique politique, mais rassemblés par un même dessein citoyen.

Une structure économique à faire évoluer

Aujourd'hui, indépendantistes et loyalistes s'écharpent sur la capacité de la Nouvelle-Calédonie à se gérer seule. Pour les loyalistes, l'Etat français est un soutien vital pour l'économie. Pour les indépendantistes, l'économie néocalédonienne ne demanderait que quelques ajustements pour se passer du soutien français. Alors que la Nouvelle-Calédonie propose un niveau de vie très élevé, bien au-delà de celui des autres Etats insulaires de la région⁶⁴, l'indépendance ne remettrait-elle pas cet acquis en question ?

L'économie du nickel a toujours été décisive dans le développement de la Nouvelle-Calédonie. Sixième producteur mondial⁶⁵ et troisième réserve au monde⁶⁶, les enjeux autour du nickel en Nouvelle-Calédonie sont autant politiques qu'économiques. Longtemps, le nickel a boosté l'économie néocalédonienne, au point d'en être son unique atout. Métal rare à l'extraction onéreuse, son exploitation n'est cependant pas toujours

⁶⁴ Le PIB par habitant en Nouvelle-Calédonie s'élevait en 2014 à environ 37 700 \$, soit environ 46 400 euros (converti au taux de décembre 2014, soit 1,23 euros pour 1 dollar). Dès lors, la Nouvelle-Calédonie se place, à cette date, entre l'Australie (43 000 \$) et la Nouvelle-Zélande (30 400 \$). Pour donner un ordre d'idée, les Iles Fidji sont à 4 900 \$ par habitant et le Vanuatu à 4 800 \$, soit loin derrière les résultats néocalédoniens - Chiffre du CIA world factbook.

⁶⁵ Avec un peu plus de 190 000 tonnes produites en 2015 - <http://fr.statista.com/statistiques/565212/principaux-pays-producteurs-de-nickel-2010-%25E2%2580%2593/>.

⁶⁶ Avec un peu plus de 8,4 millions de tonnes métriques, soit 10% des réserves mondiales - <http://fr.statista.com/statistiques/571211/reserves-mondiales-de-nickel--par-pays/>.

rentable. Entre 2004 et 2014, son cours au *London Metal Exchange* (LME) ne s'est que rarement négocié en dessous de 15 000 dollars la tonne. Il a même tutoyé les 52 000 dollars la tonne en avril 2007⁶⁷. Ces cours boursiers ont alors engendré des retombées prolifiques pour les acteurs économiques néocalédoniens. Seulement depuis deux ans, le marché du nickel s'est largement dégradé. Plusieurs causes expliquent cette dégradation. D'abord pour une raison structurelle. Le marché du nickel est un marché intrinsèquement volatile à cause des acteurs qui s'y côtoient. Philippe Chalmin⁶⁸ explique qu'ils « *sont des oligarques russes, des révolutionnaires cubains, des spéculateurs londoniens, des investisseurs chinois et des indépendantistes calédoniens* »⁶⁹. Ce marché est donc l'un des marchés les plus géopolitiquement complexes, dopant la volatilité du cours boursier du nickel. Ensuite, pour des raisons conjoncturelles. Le ralentissement de la croissance chinoise a fait plonger la demande. Or dans le même temps, la multiplication des investissements, ayant été réalisés dans les années 2000, ont entraîné l'augmentation du nombre d'acteurs sur le marché, engendrant une surproduction qui a fait plonger les prix. Le marché du nickel n'est donc plus aussi porteur qu'avant. Son exploitation onéreuse réduit fortement sa rentabilité, notamment lorsque les cours du LME sont aussi bas. Depuis 2015, l'exploitation de nickel en Nouvelle-Calédonie se fait à perte, puisque, comme le rappelle Philippe Chalmin, « *entre 8000 et 10000 dollars la tonne, le nickel en Nouvelle-Calédonie n'est pas rentable* »⁷⁰.

Or, le nickel reste pour la plupart des responsables néocalédoniens, la clé de voûte de l'économie. Beaucoup, comme Philippe Gomès, soutiennent la mise en place d'un « *Fonds pour les générations futures qui conduira toute partie de minerais du sol, qui soit transformée sur place ou exportée, à ce qu'une partie du prix soit payée [à ce fond]* »⁷¹. A l'instar de nombreux fonds souverains, ce fond doit permettre de créer une épargne intergénérationnelle et de diversifier l'économie néocalédonienne, car sa dépendance à une « *mono-industrie, qui représente 20% des emplois et 20% du PIB, est extrêmement dangereuse* »⁷². On peut se demander pourquoi une telle mesure n'a pas déjà été mise en place ... Si elle l'avait été au moment de l'Accord de Nouméa, les retombées financières auraient été à la mesure de l'envolée incroyable des cours de la LME lors de la précédente décennie. Aujourd'hui, la mise en place de ce « *Fond pour les générations futures* », faute de cours assez hauts, ne produirait que peu de bénéfices immédiats et ne prendraient de sens que dans des périodes porteuses, peut-être perdues. En effet, « *plus jamais le nickel ne connaîtra les sommets de prix atteints dans la période 2006-2014* »

⁶⁷ Chiffres INSEE –

<http://www.bdm.insee.fr/bdm2/affichageSeries.action?idbank=000455738&page=graphique&codeGroupe=298&recherche=idbank>.

⁶⁸ Historien et économiste libéral français, spécialiste des marchés de matières premières. Il est le fondateur du Cercle Cyclope, qui publie chaque année depuis 1986 un rapport complet sur l'état et les perspectives des marchés mondiaux de matières premières.

⁶⁹ Interview de Philippe Chalmin par France Télévision - <http://la1ere.francetvinfo.fr/2015/05/21/la-nouvelle-caledonie-n-est-plus-vraiment-importante-pour-le-marche-du-nickel-estime-philippe-chalmin-257839.html>.

⁷⁰ Interview de Philippe Chalmin par France Télévision - <http://la1ere.francetvinfo.fr/rapport-cyclope-2016-la-dependance-au-nickel-est-mortifere-la-flambee-des-cours-est-revolue-363561.html>.

⁷¹ Entretien du 07/06/2016 avec Philippe Gomès.

⁷² Ibidem.

d'après Philippe Chalmin. Il affirme aussi que le nickel « sera soumis à une volatilité intense et à des prix en montagne russe, avec des hauts et beaucoup de bas ». En se référant à la théorie de « la malédiction des matières premières »⁷³, il explique que « la dépendance de la Nouvelle-Calédonie au nickel est totalement mortifère »⁷⁴. Bien qu'ils puissent être à la source d'une croissance soutenue, les profits liés à l'exploitation des ressources minières de la Nouvelle-Calédonie, au vu des cours boursiers et de leurs potentielles évolutions, sont trop aléatoires pour être la base du projet économique néocalédonien. Privée de son meilleur atout, la structure économique de la Nouvelle-Calédonie doit être repensée.

Le tropisme économique autour de l'industrie du nickel fragilise de fait la structure économique de la Nouvelle-Calédonie puisque les ressources liées à l'exploitation du minerai néocalédonien sont trop aléatoires. Pourtant, le projet économique des responsables néocalédoniens, notamment des indépendantistes, s'est construit en s'appuyant sur les rentes du nickel. Dans son 30^e rapport Cyclope⁷⁵, Philippe Chalmin explique que même si la Nouvelle-Calédonie dispose « de réserves importantes de nickel [...] bâtir tout le développement de la Nouvelle-Calédonie en pensant que le nickel est une chance, est une hérésie ». Il continue en déconseillant à la Nouvelle-Calédonie « d'être avec le nickel, ce que le Venezuela – qu'il affirme ruiné – est avec le pétrole »⁷⁶.

L'économie néocalédonienne est fragile. Telle un malade, elle est sous perfusion : sous perfusion française. Dans de nombreux domaines, la Nouvelle-Calédonie doit faire appel à la France. D'abord dans le domaine public. Le coût du service public en Nouvelle-Calédonie s'élève à 2,94 milliards d'euros par an. Les contribuables néocalédoniens le financent à hauteur de 52,5%. Les 47,5% restant, soit 1,39 milliards d'euros, sont à la charge des contribuables de la Métropole. Ainsi, pour l'année 2015, l'Etat français a injecté 1,39 milliards d'euros⁷⁷ dans l'économie néocalédonienne pour financer son service public. Sans ce financement de l'Etat français, il serait difficile pour la Nouvelle-Calédonie de financer son service public. Dès lors, se pose la question de la pérennité du projet indépendantiste. Une Nouvelle-Calédonie indépendante verrait ses dépenses augmenter de manière significative, notamment à cause des coûts prohibitifs du financement du service public, et ses ressources grandement diminuer sans l'aide massive de l'Etat français. Ensuite, l'économie néocalédonienne est fragile car sa vitalité doit beaucoup à l'intervention française. Ces dernières années, de nombreux projets de

⁷³ Appelée aussi « malédiction des ressources naturelles », la théorie de « la malédiction des matières premières » a été décrite la première fois, en 1990, dans Resource-Based Industrialization : Sowing the Oil in Eight Developing Countries, de l'économiste britannique Richard Auty. Il y explique la corrélation négative qu'il semble exister entre la proportion des exportations de matières premières dans le produit intérieur brut et le taux de croissance.

⁷⁴ Interview de Philippe Chalmin par France Télévision - <http://la1ere.francetvinfo.fr/rapport-cyclope-2016-la-dependance-au-nickel-est-mortifere-la-flambe-des-cours-est-revolue-363561.html>.

⁷⁵ Rapport annuel, dirigé par Philippe Chalmin, sur le marché des matières premières.

⁷⁶ Interview de Philippe Chalmin par France Télévision - <http://la1ere.francetvinfo.fr/rapport-cyclope-2016-la-dependance-au-nickel-est-mortifere-la-flambe-des-cours-est-revolue-363561.html>. Le Venezuela est aujourd'hui au bord de la banqueroute, confirmant les dires de Philippe Chalmin.

⁷⁷ Soit 166,7 milliards CFP.

grande ampleur, largement subventionnés par l'Etat français et/ou l'Union européenne, ont soutenu la croissance de la Nouvelle-Calédonie. Ces grands chantiers, en plus de permettre le développement de structures qui soutiennent l'économie locale, injectent de l'argent dans l'économie.

L'économie néocalédonienne, en plus d'être fragile, est aussi déséquilibrée. La répartition géographique de l'activité économique en Nouvelle-Calédonie n'est pas homogène. Le territoire néocalédonien souffre de la macrocéphalie de Nouméa, et *a fortiori* de celui de la Province Sud. Ce territoire qui regroupe environ 70% de la population, crée les deux tiers du PIB néocalédonien⁷⁸. Pour corriger ce déséquilibre géographique, l'Accord de Nouméa a prévu de redynamiser les autres régions du territoire. L'exemple le plus probant de ce rééquilibrage économique est la création de la « zone VKP », au début des années 2000. Au nord-ouest de l'île, la zone « Voh, Koné et Pouembout » est un centre urbain qui devrait, à terme, concurrencer Nouméa. Pour Alban Bensa, cette zone est le « *phare du développement néocalédonien* »⁷⁹. C'est un lieu où « *les gens sont fiers [car il y a] de la réussite* »⁸⁰. Projet de rééquilibrage réussi, la « zone VKP », située dans la Province Nord est une franche réussite pour les dirigeants indépendantistes. Ils ont montré qu'ils étaient capables de combler une importante lacune de l'économie calédonienne.

Ces initiatives de rééquilibrages économiques de la fracture Nord-Sud portent peu à peu leurs fruits. Le dynamisme économique et démographique de la Province Nord, et surtout de la région de Koné, en est le plus bel exemple. Seulement, se profile un autre problème. A trop vouloir réduire la fracture Nord/Sud, les responsables politiques ont créé une fracture Est/Ouest. Bien plus développé que l'Est, l'Ouest néocalédonien profite des nombreuses usines de nickel, des infrastructures de transports et des grands centres urbains, notamment Nouméa et la « zone VKP ». La situation de l'Est est économiquement « *plus compliquée* »⁸¹. Repli identitaire et désert économique sont les principaux défis que rencontre l'Est néocalédonien. Afin de rééquilibrer au mieux la géographie économique de la Nouvelle-Calédonie, les responsables politiques devront répondre à ce défi, au risque de voir se déplacer la fracture économique Nord/Sud vers une fracture économique Est/ Ouest.

La situation économique actuelle de la Nouvelle-Calédonie doit changer. Le premier secteur qui nécessiterait davantage d'investissements est le tourisme, car le potentiel touristique de la Nouvelle-Calédonie est immense. Son lagon, l'un des plus grands au monde, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, ses longues plages de sable blanc et son climat en font une île attrayante. Elle peut aussi compter sur ses nombreuses vallées à la végétation abondante, sa faune et sa flore uniques et sa zone maritime, préservée de

⁷⁸ Anne Pitoiset, L'économie de la Nouvelle-Calédonie, 2016, <http://www.mncparis.fr/uploads/economie-mnc.pdf>

⁷⁹ Entretien du 01/07/2016 avec Alban Bensa.

⁸⁰ Ibidem.

⁸¹ Ibid.

la pollution, et très riche en vie sous-marine. Malgré ce potentiel important, le tourisme n'est pourtant pas un secteur porteur en Nouvelle-Calédonie. Plusieurs explications. D'abord, l'insularité de l'île rend sa visite coûteuse. Les difficultés du tourisme néocalédonien s'expliquent aussi par l'absence de définition d'une politique touristique précise. Certains, comme Pierre Frogier, estiment que le tourisme le plus porteur est le tourisme de croisière. C'est un style de tourisme qui convient aux néocalédoniens car peu envahissant. Cependant, ses retombées économiques sont limitées à cause du peu de temps que le touriste passe sur le territoire. Elles sont aussi étroitement liées à la santé financière de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, principaux pays d'origine des croisiéristes. D'autres, comme Philippe Gomès, prônent le développement d'un tourisme « *haut de gamme, avec des hôtels d'exception sur des sites d'exception* »⁸². Bien qu'il s'agisse d'un type de tourisme porteur, il est long à développer. Tout d'abord car, jouant sur une concurrence monopolistique, où la réputation du lieu est progressive, il faut du temps pour qu'il soit efficace. Puis, il demande, en plus de sites d'exceptions, un service d'exception. Il faut alors former les hôteliers aux exigences particulièrement élevées de la clientèle liée à ce type de tourisme. Cette formation, absente du territoire, nécessiterait, dans un premier temps de faire venir des gens formés, afin, par compagnonnage, d'en former sur place. Si le tourisme haut de gamme trouverait toute sa place en Nouvelle-Calédonie, sa mise en place serait longue et onéreuse.

Outre le tourisme, l'agriculture et la pêche sont des secteurs à potentiel. A ce jour, les néocalédoniens « *produisent que 15% de ce qu'ils consomment* ». Pourtant, le potentiel agricole de l'île est important puisque « *la Nouvelle-Calédonie a une très grande terre, très riche, susceptible de nourrir la totalité de sa population* »⁸³. Le développement de l'agriculture n'aurait aucune ambition exportatrice dans la mesure où « *le marché local est un petit marché* »⁸⁴. Toutefois, l'augmentation de la production agricole conjuguée à une industrialisation du secteur alimentaire permettrait d'accroître l'indépendance alimentaire du territoire tout en proposant des prix moins élevés.

Enfin, le trésor économique de la Nouvelle-Calédonie est sa ZEE. Il faut préalablement noter que l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie est dans un très bon état. Conscient de sa fragilité mais aussi de sa richesse, les autorités néocalédoniennes protègent avec rigueur leur lagon. Deuxième ZEE française, s'étendant sur un peu plus de 1 422 000 kilomètres carrés, la ZEE de Nouvelle-Calédonie détient un potentiel économique immense. La campagne de recherche « ZoNéCo », menée dans les années 1990 sur l'initiative de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), affirme que les ressources halieutiques néocalédoniennes sont moins exploitées que peuvent l'être les ressources halieutiques du Pacifique Ouest, et que « *moyennant un investissement moyen, elles généreraient des retombées à court terme* »⁸⁵. Déjà, la culture de la crevette est très répandue, mais on peut légitimement penser que la

⁸² Entretien du 07/06/2016 avec Philippe Gomès – Annexe.

⁸³ Ibid.

⁸⁴ Entretien du 01/07/2016 avec Pierre Frogier.

⁸⁵ <http://www.espace-sciences.org/archives/science/12605.html>

culture d'autres espèces pourrait être développée. C'est notamment le cas des algues marines qui peuvent être utilisées en biochimie pour la fabrication de carburant ou de composés pharmaceutiques. D'autres ressources sont aussi présentes dans la ZEE néocalédonienne. Du phosphate, du cobalt, des nodules et sulfures polymétalliques affleurent le sol marin néocalédonien et pourraient offrir un avenir, sous-marin, à l'industrie minière néocalédonienne.

Pendant qu'il en est encore temps, la Nouvelle-Calédonie se doit de prendre l'initiative politique de multiplier ses secteurs d'activités économiques. Aujourd'hui, avec un service public sous perfusion de l'Etat français et une économie ultra-dépendante de l'industrie du nickel, la structure économique du territoire n'est pas équilibrée. Pourtant, les solutions ne manquent pas. Agriculture, tourisme, exploitation de sa ZEE, autant de secteurs pour relancer et diversifier l'économie néocalédonienne. Ne manquent que la volonté et le courage de s'émanciper du nickel et de l'aide française. Mais cette volonté ne trouve-t-elle pas ses limites dans des stratégies purement politiques ?

DE LA PERTINENCE DU TEMPS

Dans 18 mois, le processus d'indépendance entamera sa phase finale. Les néocalédoniens feront le choix du maintien ou non de la Nouvelle-Calédonie dans la République française. A l'heure actuelle, au vu des importants défis que devrait relever la Nouvelle-Calédonie, une indépendance n'est pas souhaitable. Au niveau international, elle ne profiterait à personne : ni à la France qui perdrait en puissance et en influence, ni à la Nouvelle-Calédonie qui risquerait fortement d'être en proie à de multiples pressions sur la scène internationale. Au niveau local, même si les tensions sociétales s'apaisent, la structure économique du territoire reste fragile et la majorité des néocalédoniens sont opposés au projet indépendantiste.

Il est primordial de garder à l'esprit le long chemin parcouru depuis 1984. A l'époque, la Nouvelle-Calédonie était déchirée entre deux sociétés qui n'arrivaient plus à s'entendre. Aujourd'hui, ces mêmes sociétés se rencontrent et évoluent dans un respect mutuel. A cet égard, la Nouvelle-Calédonie est un rare endroit au monde où cohabitent société primaire⁸⁶ et société occidentale. La société kanake y est très respectée et ses valeurs imprègnent la vie de tous les néocalédoniens. Cependant, les échéances politiques qui pressent les néocalédoniens tendent à déstructurer les avancées réalisées depuis les Accords de paix. Le temps a toujours été le principal moteur de paix en Nouvelle-Calédonie. Il a permis l'apaisement des tensions, la rencontre des peuples, le métissage et l'émergence d'une identité calédonienne qui transcende les antagonismes ethniques et politiques. A l'image de son économie, fragile, les avancées sociétales doivent être consolidées. En ce sens, il serait opportun de continuer le travail débuté il y a 30 ans. Le processus d'indépendance, avec ses conséquences péremptoires et irréversibles, met à

⁸⁶ Au sens de société première : celle qui précède l'avènement de la société occidentale.

mal l'équilibre d'une société où les avancées sont lentes mais concrètes. Aussi, il faut faire l'économie d'une rechute politique. La tension, liée au référendum, met en danger l'équilibre social si chèrement obtenu. Si un référendum est aujourd'hui nécessaire pour permettre aux néocalédoniens de s'exprimer sur leur appartenance, il faudra, en revanche, que les politiques puissent tenir leurs bases, au risque que la situation ne dégénère. Les plus engagés politiquement, souvent échauffés par le discours de leurs élites, peuvent concevoir une automaticité entre le référendum à venir et l'indépendance ou l'appartenance à la France. Pour éviter toutes mauvaises interprétations, il est donc impératif de mettre en perspective les résultats attendus.

Il ne faut pas concevoir ce référendum comme la fin d'un débat politique mais plutôt comme une étape sur un long chemin citoyen. Ce chemin doit se construire avec la société civile, en parallèle de son évolution. Cette évolution, lente, pragmatique, progressive est positive. Elle rapproche, favorise les échanges et apaise. Ainsi, il appartient aux politiques de prendre en compte cette évolution et de s'extirper d'un clivage politique mortifère pour une société qui s'est éloignée, ces trente dernières années, d'une structure socio-politique dans laquelle elle se reconnaît de moins en moins. Le temps et la société civile ont toujours été les meilleurs vecteurs de paix en Nouvelle-Calédonie. C'est à eux qu'il faut laisser la main pour l'avenir. Les élus et responsables politiques de tout bord se doivent d'intégrer, dans leurs réflexions, cette donnée. Ce sans quoi, l'avenir de la Nouvelle-Calédonie restera dévolu aux institutions et autres organes politiques, toujours pressés par le temps d'une démocratie, souvent déconnectée de la réalité civile. Un mauvais choix, à n'en pas douter. ■

ASIA FOCUS #15

LES ENJEUX DU PROCESSUS D'INDÉPENDANCE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

PAR BASTIEN VANDENDYCK

ETUDIANT A IRIS SUP'

JANVIER 2017

ASIA FOCUS

Collection sous la direction de Barthélémy COURMONT, directeur de recherche à l'IRIS, maître de conférence à l'Université catholique de Lille, et Emmanuel LINCOT, Professeur à l'Institut Catholique de Paris – UR « Religion, culture et société » (EA 7403) et sinologue.

courmont@iris-france.org – emmanuel.lincot@gmail.com

PROGRAMME ASIE

Sous la direction de Barthélémy COURMONT, directeur de recherche à l'IRIS, maître de conférence à l'Université catholique de Lille

courmont@iris-france.org

© IRIS

Tous droits réservés

INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES

2 bis rue Mercoeur

75011 PARIS / France

T. + 33 (0) 1 53 27 60 60

contact@iris-france.org

@InstitutIRIS

www.iris-france.org